



PRESENTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE

Offre réservée aux licenciés FFJDA

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des actions de formation et des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience.

La Ligue NOUVELLE-AQUITAINE de Judo a mis en place un plan d'action VAE qui a pour but d'accompagner les candidats licenciés FFJDA dans leur démarche d'obtention d'un diplôme professionnel lié au judo par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

L'accompagnement est une **aide méthodologique** assurée par des experts du dispositif afin de permettre aux candidats d'acquérir une méthode de travail pour identifier des pratiques, les décrire et les analyser en détail, par oral puis par écrit, à travers un questionnaire.

En plus de la méthodologie VAE, l'accompagnement inclut le positionnement au sein du dispositif, le repérage des expériences significatives, et la préparation à l'entretien obligatoire avec le jury.

Les avantages pour le licencié accompagné :

- ① Qualité et conformité de l'accompagnement, dispensé par des accompagnateurs habilités et formés pour cette démarche.
- ② Modularité et proximité : L'accompagnement peut être collectif ou individuel, en présentiel ou à distance, mixte.
- ③ Accessibilité : Les sites de LIMOGES, LORMONT et POITIERS sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

DEMARCHES POUR LE CANDIDAT ACCOMPAGNÉ

POUR LE CQP MAM (diplôme de la branche professionnelle) :

- Téléchargement du dossier administratif pour l'accompagnement sur le site de la ligue ou de la FFJDA.
- Retour de ce dossier auprès de la ligue ou de la FFJDA. En retour, transmission du CERFA de recevabilité (partie 1) au candidat et orientation vers l'organisme de formation de rattachement qui proposera un accompagnateur habilité.
- Le candidat prend contact avec son accompagnateur afin de faire le point sur la partie 1 « Recevabilité » du dossier VAE.
- Retour de la partie 1 à la FFJDA pour transmission à la CPNEF.

Si la partie 1 « Recevabilité » a été validée avant la demande d'accompagnement, la démarche d'accompagnement partira alors directement avec le positionnement et la partie 2 « Dossier VAE ».

- Après validation de la partie 1, envoi de la partie 2 « Dossier VAE » au candidat, puis **positionnement** avec l'accompagnateur pour étudier et identifier la démarche la plus adaptée pour le licencié en termes de méthode et d'organisation.
- Signature d'une charte d'accompagnement et mise en place du calendrier d'accompagnement entre l'accompagné et l'accompagnateur.
- Organisation des sessions collectives ou individuelles, en présentiel ou à distance, ou mixtes.
- Dépôt de la partie 2 « Dossier VAE ».
- Entretien obligatoire avec le jury.
- Résultats : la ligue organisatrice de la session d'examen devra informer la FFJDA de la décision. L'accompagnement et la certification peuvent être réalisés sur des territoires différents.
- Jury : composé d'au moins 2 membres habilités comme jury VAE.

POUR LES DIPLOMES D'ETAT (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) :

- Téléchargement du dossier administratif pour l'accompagnement sur le site de la ligue ou de la FFJDA.
- Retour de ce dossier auprès de la ligue ou de la FFJDA. En retour, transmission du CERFA de recevabilité (partie 1) au candidat et orientation vers l'organisme de formation qui proposera un accompagnateur habilité.
- Les parties 1 et 2 du dossier sont à retirer auprès de la DRAJES de référence.
- Le candidat prend contact avec son accompagnateur afin de faire le point sur la partie 1 « Recevabilité » du dossier VAE.

Si la partie 1 « Recevabilité » a été validée avant la demande d'accompagnement, la démarche d'accompagnement partira alors directement avec le positionnement et la partie 2 « Dossier VAE ».

- Après validation de la partie 1 par la DRAJES, envoi de la partie 2 « Dossier VAE » au candidat, puis **positionnement** avec l'accompagnateur pour étudier et identifier la démarche la plus adaptée pour le licencié en termes de méthode et d'organisation.
 - Organisation des sessions collectives ou individuelles, en présentiel ou à distance, ou mixtes.
 - Dépôt de la partie 2 « Dossier VAE ».
 - Entretien obligatoire avec le jury.
 - Résultats par la DRAJES du lieu d'examen.
- L'accompagnement et la certification peuvent être réalisés sur des territoires différents.

CHOISIR SON FORFAIT EN FONCTION DE SES BESOINS

Forfait 1 :

1h de positionnement + 5h d'accompagnement = 450 € (accompagnement + présentation à l'examen)

Forfait 2 :

1h de positionnement + 12h d'accompagnement = 650 € (accompagnement + présentation à l'examen)

Forfait 3 :

1h de positionnement + 20h d'accompagnement = 850 € (accompagnement + présentation à l'examen)

L'accompagnement est éligible aux dispositifs de financement de la formation : OPCO, CPF, SESAME, etc.
Se renseigner en amont auprès de l'organisme de formation.

DELAIS ET EXAMENS

Le CERFA partie 1 « Recevabilité » est à rendre 3 mois minimum avant la date d'examen à la FFJDA pour le CQP MAM ou à DRAJES pour les diplômes d'Etat. La partie 2 « Dossier VAE » est à rendre 2 mois minimum avant la date d'examen à la ligue organisatrice choisie pour le CQP MAM ou à la DRAJES pour les diplômes d'Etat.

La liste des centres d'examens nationaux VAE CQP MAM est disponible sur le site de la ligue ou de la FFJDA. Les dates, délais et modalités de dépôt sont à vérifier auprès de chaque organisme de formation et centre d'examen.

RENSEIGNEMENTS

Renseignements et dossier d'inscription :

- Ligue NOUVELLE-AQUITAINE : Tél. 05 16 83 83 10
Site : <https://nouvelle-aquitaine-judo.ffjudo.com> Mail : secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com
- FFJDA :
Site : www.ffjudo.com Mail : formation@ffjudo.com
Dojo Academy : <https://dojoacademy.fr/>

Référent FFJDA et ligue NOUVELLE-AQUITAINE pour la VAE : Michel DOUBLON
Mail : michel.doublon@ffjudo.com Tél. 06 25 75 60 04